



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Premier Ministre
Le Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer

Paris, le **24 AVR. 2024**

Monsieur Christophe ROUGET
Secrétaire général
Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure
55 rue de Lyon (4^{ème} étage)
75012 PARIS

Monsieur le secrétaire général,

L'année 2024 est exceptionnelle : elle nécessite la mobilisation totale de l'Etat pour la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques, et singulièrement celle des forces de sécurité intérieure dont je connais l'investissement particulier demandé.

Comme vous le savez, un effort conséquent de redressement des finances publiques est nécessaire et je veille à ce que l'ensemble des ministères y participent.

Cependant, des engagements ont été pris envers les forces de sécurité intérieure à travers le protocole de 2022 et au titre des JOP, ainsi qu'ils vous ont été annoncés par le courrier du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer du 30 janvier dernier. Nous souhaitons vous assurer qu'ils seront bien tous honorés.

Ainsi, la revalorisation de l'indemnité journalière d'absence temporaire des CRS, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2024, a été publiée ce jour au Journal Officiel. Par ailleurs sont validées :

- La prime spécifique aux agents de tout le ministère investis dans la préparation ou le déroulement des Jeux, de 1.000 € à 1.900 € ;
- L'indemnité d'absence missionnelle au bénéfice des personnels des services territoriaux déplacés à compter du 1^{er} juillet 2024 ;
- L'indemnité de sujétions spéciales des personnels administratifs et techniques au 1^{er} juillet 2024 ;
- L'indemnité de voie publique au 1^{er} juillet 2024.

L'ensemble des textes restant à publier le sera cette semaine.

A travers cet engagement respecté, nous souhaitons vous renouveler toute la confiance et l'admiration qui est la nôtre envers un métier exigeant au service de nos concitoyens.



Gabriel ATTAL

Sincèrement



Gérald DARMANIN